

Séance du : 08 décembre 2022

n° 32/2022

L'an deux mille vingt-deux, le huit décembre à 18 heures.

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué le 2 décembre 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au foyer rural d'Avignonet Lauragais, siège du Pole Territorial et Rural, sous la présidence de M. Christian Portet, 1^{er} Vice-Président.

Mme Florence SIORAT est désignée comme secrétaire de séance.

Etaient présents :**Délégués titulaires :**

ADROIT Sophie, ARDON Judith, LATCHE Catherine, MARECHAL Martine, MARTY Hélène, NACCACHE Nathalie, SIORAT Florence, VILESPY Estelle

BARTHES Serge, BODIN Pierre, BONDOUY Guy, CESSÉS Christian, DEMANGEOT François, FABRE Christian, FERRET Michel, GREFFIER Philippe, HEBRARD Gilbert, HOURQUET Laurent, ITIER Alain, JULLIN Olivier, LAGENTE Christian, LAGOUTTE Jean, MAZAS Christian, PETIT Jean-Marie, PORTET Christian, PRADEL Christophe, QUAGLIERI Jean-Pierre, RUFFAT Daniel, SCHMIDT Alain, SERRANO Serge, VELAND Raymond

Délégués suppléants représentant un délégué titulaire :

IMBERT Jean-François, RAMONDA Hervé

En exercice : 63

Présents : 33

Avait donné pouvoir :

HEBRARD Gilbert à PORTET Christian

VAUTHIER Marie-Hélène à PETIT Jean-Marie

CAZENAVE Serge à VILESPY Estelle

Nombre de voix : 36

Excusés :

VAUTHIER Marie-Hélène

CAZENAVE Serge

Objet : Création d'un budget annexe concernant la toiture photovoltaïque

Monsieur le vice-Président rappelle que par délibération du 08 juillet et 15 septembre 2014, le comité syndical a acté la transformation du Syndicat Mixte du Pays Lauragais en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR). Des travaux d'extension, réhabilitation et aménagement du siège administratif ont été menés en 2021 et 2022.

Le nouveau siège administratif est aujourd'hui équipé de 23 panneaux solaires permettant une auto-consommation et une revente de l'électricité.

Un contrat de rachat sur 20 ans a été passé avec EDF, couvrant la période du 19/07/2022 au 18/07/2042.

La consommation rachetée est prévue au tarif subventionné (10c€/kWh), avec un plafond de 1 600 heures soit : $1600 \times 8.4 = 13\,440$ kWh.

Au-delà de ce plafond de 1 600 heures, le prix de rachat est fixé à 5 c€/kWh.

La facturation que faite à EDF pour la vente des kWh injectés sur le réseau, se fera annuellement.

Après avis du trésorier public, il est nécessaire de créer un budget annexe M4 avec l'autonomie financière (propre compte 515).

Il est proposé la création d'un budget annexe « toiture photovoltaïque » tenu selon les règles de l'instruction comptable M14.

**Le Comité Syndical, Oûi l'exposé de Monsieur le Vice-Président,
Après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité :**

1°) – **de CREER** un budget annexe « toiture photovoltaïque »,

2°) – **d'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'application de la présente.

Fait à Avignonet Lauragais, le 08 décembre 2022.

Le Président



Gilbert HEBRARD

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrand - Tél. : 04.68.80.50.54

Courriel : contact@payslauragais.com

RECU EN PREFECTURE

le 15/12/2022

Application agréée E-legalite.com